

FACULTE D'ARCHITECTURE

Auteur : Marcelle RABINOWICZ

Date : 12/10/2022

N° de version du document : 1

Destinataires : membres du Conseil
Facultaire

Caractère du document :

Public :

Interne : X

Confidentiel :

Ne pas diffuser sans autorisation :

Autre :

Procès-verbal 11.10.2022

Présents

Marcelle Rabinowicz, Jean-Didier Bergilez, Geoffrey Grulois, David Lo Buglio, Sylvie Burgeon, Anne-Sophie Daout, Sophie Dars, Maud De Rijck, Bernard Deprez, Denis Derycke, Cristina Enescu, Suzanne Giovannini, Christine Godfroid, , Judith Le Maire De Romsee, Géry Leloutre, Daniel Linze, Geneviève Martin, Marc Mawet, Luisa Moretto, Myriem Saoud, Julien Rippinger, Benoît Moritz, Georges Pirson, Denis Pools, Christine Schaut, Bertrand Terlinden, Alexandre Van Dongen, Eric Van Essche.

Lisa Leonard, Marie Vallé, Cécile Stas, Mehri Tassouji, Barfi Samira, Vinciane Thomisse.

Excusés

Victor Brunfaut, Maurizio Cohen, Ludivine Damay

0. Suivi des questions générales relatives à l'université

0.1. Actualités de l'Université

Un point relatif aux inscriptions sera abordé.

0.2. Présentation des points de réforme du décret paysage –

Présentation par la Professeure Catherine Dehon, experte auprès du cabinet de la Ministre Valérie Glatigny pour la réforme du décret paysage.

Il a été remarqué que le passage d'années d'études à un système d'accumulation de crédits n'a pas eu l'effet escompté car on constate une augmentation du temps de diplomation. Certaines « corrections » ont dès lors été apportées au décret.

Un site résumant le système instauré par le décret est à la disposition de tous : <https://www.mesetudes.be/decret-paysage/>

Points de la réforme :

Tous les étudiants sont impactés mais il y a des mesures transitoires pour certains d'entre eux.

Nouvelle date limite pour les inscriptions : le 30 septembre pour tous les étudiants.

Les étudiants de BA1 ont la possibilité de modifier leur inscription jusqu'au 31/10.

Possibilité d'annualiser les cours de Master.

Transitions :

- Art. 100 qui explique le parcours de l'étudiant. (PAE)
- Art 5 de la loi sur la finançaibilité

Art 100 : la modification à cet article est surtout symbolique et affine la notion de réussite. Un étudiant qui n'a pas acquis les 60 crédits du bloc 1 reste inscrit en BA1 mais il pourra devancer des cours du BA-poursuite de cursus. Lorsque l'étudiant a acquis moins de 30 crédits, il sera obligatoire de proposer des aides à la réussite dès l'année académique 2023. Ces aides ne sont pas inscrites dans le PAE parce qu'il aurait fallu les évaluer. Néanmoins la participation sera reprise et portée à la connaissance du jury.

Entre 45 et 59 crédits, l'étudiant restera en BA1 mais l'étudiant pourra demander un PAE à 60 crédits et solliciter jusqu'à 65 crédits sur accord du jury.

Pour les BA poursuite et MA : art 100§2 : l'objectif est l'acquisition des 60 crédits mais le jury pourra octroyer. Il y a une petite nouveauté : un étudiant peut demander moins de 60 crédits même s'il n'est pas dans les conditions de l'allègement.

Si l'étudiant souhaite moins de 60 crédits et est dans une des conditions de l'allègement, il est conseillé de l'inviter à solliciter un allègement compte tenu de l'impact sur la finançabilité.

Enfin, il ne peut y avoir de transformation des prérequis en corequis si l'étudiant n'est pas en fin de cycle.

Remarque : les étudiants qui ont réussi en 21-22 avec 45 crédits ont bénéficié d'une mesure transitoire et sont passés en BA poursuite de cursus. Ces étudiants devront toutefois acquérir prioritairement les 60 crédits de BA1 sous peine de problème de finançabilité conformément aux nouvelles règles du décret.

Cas des BAMA :

Deux figures de parcours entre le bachelier et le Master existaient jusqu'à présent : les BAMA 15, (maximum 15 crédits résiduels en BA) et les BAMA30, limite convenue entre universités (maximum 30 crédits résiduels).

Cette année, c'est la transition qui s'applique mais dès l'année prochaine, les BAMA30 n'existeront plus. Les BAMA15 continuent mais la somme des crédits du bachelier et du master doit être de maximum 60 crédits. Par ailleurs, la finançabilité des BAMA15 sera calculée et en bachelier puisque l'étudiant restera inscrit en bachelier et en Master.

Finançabilité

L'étudiant qui s'inscrit en BA1 pour la 1ère fois, restera finançable à l'issue de la 1ère année s'il a réussi au moins une UE sinon il devra se réorienter.

Après deux années, cet étudiant devra avoir réussi les 60 premiers crédits soit les 60 crédits du bloc 1.

Après 4 ans, l'étudiant devra avoir réussi 120 crédits. A l'issue de la 5ème année, l'étudiant devra être diplômé. L'étudiant qui s'est réorienté aura une année de plus vu la réorientation.

Si l'étudiant demande une réorientation après deux ans, lors de sa 3ème année, il devra atteindre au moins 50 crédits du bloc 1 et l'année suivante il devra avoir acquis les 60 crédits bloc1.

Si un étudiant se réoriente avant 15 février, il y aura aussi une année supplémentaire.

Pour les Master, la première année devra être accomplie en 2 ans. 4 ans pour obtenir 120 crédits.

Petite difficulté pour les étudiants en passerelle : les crédits complémentaires joueront le bloc 1 du bachelier donc acquis en 2 ans.

Allègements : art. 151 pour motifs ciblés

Allègement art 150 concerne les BA1

Dans le cas, l'étudiant aura une demi année supplémentaire quel que soit le nombre de crédits dans son allègement.

Les deux systèmes vont coexister pendant 2 années. Toutefois, les nouveaux étudiants inscrits en BA ou MA sont dans le nouveau système si les compteurs ont été mis à 0.

Attention à veiller à la fin du bachelier pour ceux qui sont dans le système depuis plusieurs années.

1. Administration du Conseil facultaire

1.1. Approbation de l'ordre du jour Annexe n°0 de l'OJ

L'ordre du jour est approuvé moyennant le traitement du point 2.2. en fin de séance.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022. Annexe n°1 de l'OJ

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022 est approuvé.

2. Administration de la Faculté

2.1. Rentrée académique – Points d'informations

- Lettre à la rectrice signalant la situation en faculté. Un rendez-vous est fixé ce vendredi 14 octobre à 12h. Les lignes de l'AG lui ont été transmises.

- Chiffres de la rentrée : Au total il y a un accroissement de 13, 72 %, avec un accroissement de 32% en BA1 et 14% en MA.
- On n'a pas plus d'étudiants que les facultés qui sont bénéficiaires des études contingentées.
- Il y a une éventuelle possibilité d'occuper les anciens bâtiments de la poste chaussée de Boondael. Le bâtiment est actuellement occupé par des bureaux ; il y aura donc des aménagements à faire mais il pourra contenir un auditoire de 300 places au rez-de-chaussée, des ateliers au 2eme. Il faudra plus ou moins 6 mois pour mettre le bâtiment en état pour accueillir la faculté.
L'occupation temporaire est envisagée sur trois ans
- . Il a été demandé si UA5 et UA6 étaient aux normes de sécurité : pompiers et SIPP ont confirmé que tout est aux normes.

2.2. Prochaine AG du corps académique : le 25 novembre de 16h à 18h pour l'élection des représentants du corps académique.

2.3. Feuille de route de l'équipe décanale

Présentation Vice-Doyenne aux relations extérieures : Anne –Sophie DAOUT

Anne-Sophie Daout, au travers de la définition de trois types de relations extérieures et internationales - les mobilités, les relations extérieures locales et les partenariats internationaux (enseignement et recherche, y compris les partenaires coopérations et développement) - définit sa fonction comme suit :

La fonction aura pour mission de coordonner et rassembler mais également de visibiliser, rendre pérenne et renforcer nos partenariats en Belgique et à l'étranger et d'en informer notre communauté facultaire. Il s'agit de valoriser les activités et projets culturels, de recherche et d'enseignement en se basant sur l'existant et évaluer les supports nécessaires aux équipes porteuses de projets.

Elle identifie les chantiers suivants :

- La réalisation d'un mapping de nos partenariats interdisciplinaires et internationaux (accords multilatéraux, accords de coopération, partenariats trans-facultaires et trans-universitaires) ainsi qu'un meilleur partage des connaissances et une meilleure diffusion de l'information.
- Une meilleure visibilité et communication sur les possibilités et offres de mobilités.
- Pérenniser nos partenariats avec les institutions et acteurs culturels belges (A+, ICA, Kanal, Civa, WBI, WBA, Urban, l'Union des Femmes Architectes, l'Ordre des Architectes...) et conforter notre rôle d'opérateur culturel à la marge.
- Renforcer une étroite collaboration entre les décanats des différentes Facultés d'Architecture des universités francophones.
- Mettre en place une réflexion, en collaboration avec le décanat ainsi que les enseignant.es, sur l'augmentation de notre offre de cours en anglais.

Pour mettre en œuvre cette mission, la Vice-doyenne aux relations extérieures a rencontré les référents du Service des Relations Internationales de l'ULB et commencé un tour de visites des acteurs culturels de la scène architecturale belge francophone. Elle sollicitera d'ici peu les coordinateurs et coordinatrices des labos de la faculté et des centres de recherche afin de lancer le projet Mapping.

Elle sera présente avec Geneviève Martin au Comité de Développement aux Relations Internationales (CDRI) de l'ULB, assumant pour sa part la présidence de la commission permanente des relations internationales, Geneviève Martin poursuivant sa mission de coordinatrice académique des Erasmus.

Au sein de la faculté, les Relations Extérieures et Internationales, de par certains partenariats étroitement liés avec des projets culturels, seront amenées à travailler avec la Commission Culture ainsi que la cellule Communication.

La Vice-Doyenne remercie tous ceux qui lui permettront de réaliser sa mission et particulièrement ses collègues de la bibliothèque qui lui ont permis de prendre part à ce nouveau décanat.

2.4. Informations :

- SAA- Entrée en fonction d'Eva Collignon
 - Conseillère pédagogique – Entrée en fonction de Séverine Gossiaux le 1/11/2022
- Présentations au CF du 8/11

2.5. Convention de Co diplomation du bachelier et du master architecte paysagiste (UIB, ULiège, HE Charlemagne) - Renouvellement - Annexe n°2 à l'OJ
Prise d'acte.

2.6. Election des représentants étudiants au Conseil facultaire – Calendrier – Annexe n°3 à l'OJ Prise d'acte

3. Suivi des commissions permanentes

3.1. Commission de l'enseignement

Suivi de la commission de l'enseignement du 3 octobre 2022

- Retour sur la journée pédagogique du 15 septembre
Vu les derniers événements et la semaine d'actions en cours, il est sans doute prématuré d'aborder une conclusion se ce n'est le profil des primo arrivants et leur acculturation. Tenant compte des nouvelles arrivées, un travail d'information a été engagé ainsi que l'identification des différents appuis.
Un travail sera par ailleurs entamé avec la nouvelle conseillère aux appuis aux apprentissage et la conseillère pédagogique.
On réinscrira ces points aux prochains conseils facultaires.
- Désignation des Présidents de jury 2022-2023.
BA1 : Pierre Dejasse
BA-poursuite du cursus : Maud De Rijck et Georges Pirson
Master : Sylvie Burgeon
 - Prise d'acte du conseil facultaire
- Désignation d'un responsable académique pour la formation paysage : Didier Van Cutsem
 - Prise d'acte du conseil facultaire
- Appel à conférenciers Q2 2022-2023
L'appel à conférenciers va être lancé. L'attention est attirée sur l'enveloppe limitée dont dispose la faculté.
- Cours complémentaire « gratuit » : UE TRAN-F201 – Etat des inscriptions
Il y a à ce jour 12 inscrit à cette l'unité transversale Durabilité.
- Fiches de cours.
Rappel pour la mise à jour les fiches de cours 22-23.
- Calendrier laboratoire des formes et matières
Report en janvier 2023.

3.2. Commission Communication et Culture

Suivi de la commission du 5 octobre 2022

3.2.1. Retour sur la semaine A :

Cette année, l'attention a été focalisée sur les BA1. Les nouveaux étudiants ont participé en nombre au vernissage de l'expo ce qui a suscité des visites plus fréquentes dans les jours qui ont suivi. Le rassemblement des documents pour l'expo virtuelle n'a pas été évident mais elle est en ligne et sera complétée d'ici peu.

Les visites guidées ont eu un succès phénoménal et il est proposé de les faire éventuellement sur deux jours.

Les ateliers nocturnes ont très bien fonctionné et sont très bien organisés.

Les projections n'ont pas attiré de monde du fait de la coexistence de multiples événements ce jour-là. Si l'expérience est reconduite, il faudra en revoir la communication vers les étudiants.

Pas de bilan pour la brocante du matériel mais certains retours positifs.

La soirée en l'honneur des pensionnés qui a suivi la journée pédagogique, a également remporté un beau succès.

3.2.2. Yearbook : la relecture est en cours.

L'opération de communication n'est pas encore lancée et on attend les confirmations de certains budgets dont l'impression.

3.2.3. Demandes de financement

- Demande de financement introduite par Gregorio Carboni Maestri pour la réalisation d'une publication sur le Mémorial italien d'Auschwitz.

Budget sollicité : 1000 €

Il s'agit d'une demande d'aide à la publication pour un ouvrage sur le Mémorial italien d'Auschwitz. Mémorial inauguré en 1980 dans le bloc 21 du camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau, il se développe comme une spirale qui envahit l'espace du bloc sans jamais toucher les murs tachés du sang des déportés. Le visiteur franchit cette spirale grâce à une passerelle en bois qui symbolise les voies ferrées de la déportation. Un « tunnel sans fin » de 80 mètres de long. Fermé en 2011, il a été déplacé en 2016 dans un musée qui lui est dédié à Florence. Seule la pression médiatique peut aider à la sauvegarde de ce mémorial. Cette publication, en partenariat avec l'ANPI (Association nationale des partisans italiens) et la FILEF-BE (Fédération italienne des travailleurs émigrés et des familles), est donc une publication engagée, qui parlera de la longue expérience des mémoriaux de la seconde guerre mondiale et antifascistes.

Projet politique qui demande un engagement de la part de la faculté et de l'ULB qui n'implique a priori pas de lien à la faculté. Il s'agit plutôt d'un travail personnel.

Vu l'intérêt de l'ouvrage la commission propose d'émettre un avis favorable moyennant la création d'un lien avec la faculté, par exemple par l'inscription de ce projet dans le cadre pédagogique, par l'insertion d'un avant-propos de la faculté.... Il sera également conseillé au demandeur de solliciter l'ULB et également de préciser la langue de l'ouvrage.

- Demande de financement introduite par Eric Van Essche pour l'organisation d'un colloque international qui a pour thème « Ce que le street art fait au musée. L'institution muséale au défi des nouvelles formes d'art urbain ». Budget sollicité : 1000 €

Il s'agit d'un projet conjointement mené par deux Facultés de l'ULB (Physoc et Architecture) et plus particulièrement par trois laboratoires liés à ces Facultés (GRESAC, HABITER, LIEU). Ce projet les positionne au cœur de la ville en abordant des enjeux citoyens avec des acteurs politiques, sociaux et culturels de la société civile. Ce colloque concerne les enseignants, les étudiants et les chercheurs des deux Facultés et les positionne en leader de ce débat ouvert au grand public.

La commission marque son accord sur le budget demandé. Elle souligne la construction du dossier, du budget ainsi que le souci de recherche de partenariat.

- Demande de financement introduite par Irène Lund pour la publication du TFE d'Arthur Schweisthal portant sur l'analyse architecturale et historique du bâtiment F du Campus de Solbosch. Budget sollicité : 1500 €

L'objet de la demande est la publication d'un TFE ayant fait l'objet d'une appréciation exceptionnelle, sur l'histoire du Bâtiment F du Solbosch. A cette occasion l'étudiant Arthur Schweisthal a exhumé de nombreux documents inédits provenant en grande partie des archives de l'ULB y compris les archives d'architecture

Le budget total est de 4500€, dont 1500€ est demandé à la Commission Culture et Communication.

Les autres apports proviendront du DBIS (archives et réserve précieuse de l'UIB, 2000 €, confirmé) et des éditions de l'ULB (1000 €)

S'il est tout à fait pertinent et intéressant de valoriser à ce niveau de professionnalisme les travaux exceptionnels de nos étudiants, le dossier en l'état ne permet pas d'identifier:

- à quoi les sommes sont destinées
- si les éditions de l'ULB ont été contactées et donné leur accord à contribuer au projet
- à quel public la publication serait adressée
- où celle-ci serait publiée et vendue, à combien d'exemplaires
- ce qui est nécessaire pour que ce mémoire soit apte à la publication (corrections, réécriture, mise en page)
- un agenda précis (la demande parle d'un début de production en décembre, une réception de la publication en juin, sans préciser comment le travail sera réparti dans ce laps de temps).

La commission propose de demander à Irène Lund d'apporter les compléments ci-dessus avant que la commission ne se prononce, a priori favorablement.

- Demande de financement introduite par Kiran Katara pour la mise en page et l'impression d'une publication et de cartes postales dans le cadre du cours COMMP 2303. Budget sollicité : 1200 €

Le dossier introduit est intéressant et se situe dans la continuité du projet Mumbai x Brussels, déjà mené en 2022.

La commission marque son intérêt, mais des précisions sont nécessaires par rapport au timing du projet et la ventilation du budget. Il faudrait aussi clarifier ou préciser les partenaires pour le projet de 2023.

- Demande de financement introduite par Roxane Enescu pour l'organisation de deux journées d'études architecture-cinéma les 26 et 27 septembre 2022. Budget sollicité : 687 €

Cette demande s'inscrit dans le cadre de journées de travail notamment avec des universités françaises. Ce projet est un projet CIVIS.

Le budget sollicité vise des petits postes à combler qui ne rentrent pas dans le budget alloué par CIVIS.

La commission estime que les postes de la demande complémentaire introduite à la commission auraient dû être anticipés et compris dans l'enveloppe CIVIS et propose de ne pas soutenir la demande.

La commission souhaite par ailleurs réinsister sur le fait qu'elle ne peut pas assumer des demandes pour des dépenses qui auraient pu être anticipées ou dont le financement est demandé lors ou après des événements.

- Le conseil facultaire approuve les propositions de la commission communication et culture.

3.3. Commission des Relations internationales et Voyages

Suivi de la commission du 3 octobre 2022

3.3.1. Suivi des accords internationaux

L'encodage du renouvellement des conventions dans EWP « Erasmus Without Paper » est maintenant terminé. Nos accords sont consultables sur le site de de l'ULB : Accueil / FR / Étudier / Partir ou venir en échange / Partir en échange <https://www.ulb.be/fr/partir-en-echange/avant-le-depart>

Carte des destinations 2022-23 : <https://ulb.adv-pub.moveon4.de/home-page-1582/>

Les programmes sont identifiés par: 'Convention bilatérale' = accords avec des universités non-européennes

'Erasmus Belgica SMS' = accords avec des universités belges de la communauté flamande

'Erasmus+ SMS' = accords avec des universités européennes

'Swiss-European Mobility programme (SEMP) = accords avec des universités suisses

Tout nouvel accord de partenariat Erasmus+ pourra dès à présent se lancer. Il faut tenir compte d'un délai de plusieurs mois avant son application.

L'ENSA de Paris-Belleville confirme le renouvellement de l'accord concernant la mobilité enseignante, à 2 enseignants x 5 jours par an. Malheureusement, la proposition qui avait été initiée pour un nouvel accord pour une mobilité étudiante a été refusée. Étant donné leur baisse de subvention, il leur a été demandé de se concentrer sur les accords existants et d'éviter de nouvelles collaborations.

Nos quotas CIVIS ont été renouvelés.

La convention entre l'EPFL et ULB - EPB/Fac archi est maintenant d'application.

La convention entre Keio et l'ULB est à la signature.

Dans le cadre des mobilités enseignants Erasmus+, Véronique Zamant, architecte enseignante en urbanisme à l'école d'architecture de Bretagne et co-responsable de la commission internationale, et en charge notamment des partenariats Erasmus+, avec son équipe d'enseignants et un groupe d'étudiants ont rencontrés nos enseignants d'atelier le mardi 4 octobre 2022. Un accord de mobilité Erasmus+ est en cours de rédaction.

3.3.2. Mobilité étudiante

L'accueil des étudiant Erasmus In 2022-23 s'est déroulé le 13 septembre 2022 à 18h. Une présentation de notre organisation et de nos formations leur a été donnée. Des photos de l'événement et du groupe ont été transmises à la cellule communication de la faculté d'architecture.

La commission propose d'y inclure les étudiants en admission bachelier et master de manière à soigner l'accueil des nouveaux arrivants dans notre faculté d'architecture.

Il y a 67 étudiants en mobilité In 2022-23 dont 28 étudiants sur un seul quadrimestre (18 étudiants Q1 et 10 étudiants Q2) et 65 (sur 80 sélectionnés) étudiants en mobilité Out 2022-23 dont 4 étudiants de Ma2 au Q1.

470113 DEBAUCHE Léa Québec (Laval) (mobilité autorisée au Q2 22-23 suite à l'annulation cause covid de l'université LAVAL)

477248 FEUERSTEIN Matteo Tokyo - Waseda addit (mobilité autorisée au Q2 21-22 et Q1 22-23)

461224 KOUAHO Johan Tokyo – Keio (mobilité autorisée au Q2 21-22 et Q1 22-23)

523051 MESBAHI Farah Tokyo – Waseda (mobilité autorisée au Q2 21-22 et Q1 22-23)

Il est attendu que ces étudiants soient particulièrement bien accueillis dans nos enseignements de manière à prendre soin nos relations internationales actuelles et futures.

Des enseignements théoriques en anglais sont les bienvenus dans notre master architecture de manière à proposer une année à 60ECTS pour une offre à visée internationale. En effet, certains étudiants Erasmus In complètent leur PAE avec des enseignements du master en sciences appliquées dispensé entièrement en anglais. Malheureusement, leurs acquis en sciences et techniques étant différents de celui des ingénieurs, ils repartent plus souvent avec des échecs.

La présentation des mobilités Out 2023-24 Studies & Internship aura lieu le mardi 25 octobre à 14h au Bourgeois à Flagey suivie de la présentation des stages à 16h. Les étudiants ont fait remarquer que beaucoup seront en voyage cette semaine projet. Cette date fixée dans le calendrier académique 2022-23 de la faculté a été communiquée depuis longtemps au SME et est affichée sur le site de l'ULB. La présidente en a informé le vice-doyen à l'enseignement et la cellule horaires-locaux pour l'établissement du calendrier académique 2023-24 et ainsi éviter ces présentations Mobilité et Stages lors de la semaine projet.

La période de dépôt des candidatures pour les mobilités internationales 2022-23 s'étale du 15 janvier au 15 février 2022. Les étudiants rempliront le formulaire en ligne avec un bref CV ainsi qu'une lettre de motivation mais uniquement pour les choix 1 et 2. Les étudiants qui souhaitent postuler pour une mobilité au Japon sont invités à remplir leur dossier en ligne

avant le 24 janvier 2022 (le délai nous a été imposé) en n'oubliant pas de rajouter les 2 autres choix de destinations (Europe ou Hors Europe) le cas échéant + bref CV + lettre de motivation uniquement pour les choix 1 et 2.
La commission propose d'organiser un accueil pour les étudiants Erasmus In qui arrive au second quadrimestre.

3.3.3. Demandes de financement

La demande de financement (3990 euros pour le transport, logement et autres) de Dieu Merci, doctorant pour une mobilité à l'Université Constantine 3 en Algérie dans le cadre du Colloque international HABITAT DURABLE EN AFRIQUE a été refusée parce qu'elle ne rentre pas dans le cadre des financements de la CRIV. En effet, seuls les projets de mobilité d'enseignement et de représentation des enseignants et non des étudiants rentrent dans cette enveloppe. Cette demande est redirigée vers la commission recherche.

Pour la bonne préparation de leur année académique 2022-23, les enseignants doivent déposer leur demande de financement Erasmus+ avant les dates limites du 14 septembre pour une mobilité au Q1 et le 20 décembre 2022 pour le Q2.

Pour rappel, les demandes de financement s'effectuent via le lien vers le formulaire de la Faculté d'Architecture ci-dessous : <https://framaforms.org/demande-de-financement-faculte-darchitecture-de-lulb-la-cambre-horta-1557170855>

Vous trouverez également des informations sur les pages suivantes :

- Missions à but d'enseignement :
<https://portail.ulb.be/fr/international/partir-a-l-etranger/mobilite-academique?ksession=da7c87dd-5ae5-43b5-b3ba-19e551971b1c>
- Missions à but de formation :
<https://portail.ulb.be/fr/international/partir-a-l-etranger/mobilite-patgs>
<https://framaforms.org/demande-de-financement-faculte-darchitecture-de-lulb-la-cambre-horta-1557170855>

4. Ressources humaines

4.1. Ratification des décisions prises par voie d'urgence au Bureau facultaire électronique du 19 septembre 2022

- 4.1.1. Proposition de désigner **Mme Flore FOCKEDEV** pour un mandat intérimaire APA 0.2 etp du 01/10/2022 au 30/09/2023.
(Réserve facultaire)
L'assemblée prend acte.
- 4.1.2. Proposition de désigner **M. Francesco SARAO** pour un mandat intérimaire APA 0.2 etp du 01/10/2022 au 30/09/2023.
(Réserve facultaire)
L'assemblée prend acte.

4.2. Désignations dans le corps scientifique du 01/11/2022 au 30/09/2023

Le Vice-Doyen aux ressources humaines explique que les désignations effectives ou à venir (propositions sans nom), résultent des besoins identifiés et des demandes des enseignants qui ont été sollicités.

Le cadre affecté à ces désignations est issu du cadre « prêté » par la rectrice compte tenu de la situation de la faculté d'architecture. Cette situation, si elle permet de pallier des manquements immédiats de ressources, n'assure toutefois pas le futur puisqu'il ne s'agit pas de cadre stabilisé. Ce manque de projection sera évoqué avec la rectrice lors de l'entretien du 14 octobre prochain.

L'assemblée passe aux votes pour les mandats intérimaires d'assistants chargés d'exercices proposés :

- 4.2.1. Proposition de désigner **M. Frédéric DEVOS** pour un mandat intérimaire AEX 0.15 etp du 01/11/2022 au 30/09/2023.
(Cadre rectrice – support COMM-P-1103 : Moyens d'expression 1 -P. Dejasse)
Vote
OUI : 14 NON : 0 ABST : 3
- 4.2.2. Proposition de désigner **Mme Stéphanie ROOSE** pour un mandat intérimaire AEX 0.15 etp du 01/11/2022 au 30/09/2023.
(Cadre rectrice – support COMM-P-1203 : Moyens d'expression 2- P. Dejasse)
Vote
OUI : 14 NON : 0 ABST : 3

- 4.2.3. Proposition de désigner **Mme Valentine MASSET** pour un mandat intérimaire AEX 0.05 etp du 01/11/2022 au 30/09/2023.
(Cadre rectrice – support HIST-P-1306 : Histoire de l’architecture : des origines à la fin du XIXè s - M. Puttemans)
Vote
OUI : 14 NON : 0 ABST : 3
- 4.2.4. Proposition de désigner **Mme Léa RAGHEB** pour un mandat intérimaire AEX 0.05 etp du 01/12/2022 au 30/09/2023.
(Cadre rectrice – support HIST-P-1306 : Histoire de l’architecture : des origines à la fin du XIXè s - M. Puttemans)
Vote
OUI : 14 NON : 0 ABST : 3
- 4.2.5. Proposition de désigner **M. Marny DI PIETRANTONIO** pour un mandat intérimaire AEX 0.10 etp du 01/11/2022 au 30/09/2023.
(Cadre rectrice – Support CNST-P-2302 : conception énergétique des bâtiments et équipements HVAC – – support B. Deprez)
Vote
OUI : 14 NON : 0 ABST : 3
- 4.2.6. Proposition de désigner **M. Henri WINTER** pour un mandat intérimaire AEX 0.05 etp du 01/11/2022 au 30/09/2023.
(Cadre rectrice – Support COMM-P- 3103: moyens d’expression 4 – E. Van Huffel)
OUI : 14 NON : 0 ABST : 3

Les affectations suivantes sont reportées au prochain conseil facultaire :

- 4.2.7. Proposition de désigner **M/Mme....** pour un mandat intérimaire AEX 0.05 etp du 01/01/2023 au 30/09/2023.
(Cadre rectrice – support CNST-P-1102 : Structures et matériaux 1- partim : Laboratoire des formes et matières - J-M Sterno)
Vote
- 4.2.8. Proposition de désigner **M/Mme....** pour un mandat intérimaire AEX 0.05 etp du 01/01/2023 au 30/09/2023.
(Cadre rectrice – support CNST-P-1102 - Structures et matériaux 1- partim : Laboratoire des formes et matières - J-M Sterno)
Vote
- 4.2.9. Proposition de désigner **M/Mme....** pour un mandat intérimaire AEX 0.05 etp du 01/01/2023 au 30/09/2023.
(Cadre rectrice – support CNST-P-1102 - Structures et matériaux 1- partim : Laboratoire des formes et matières - J-M Sterno)
Vote
- 4.2.10. Proposition de désigner **M/Mme....** pour un mandat intérimaire AEX 0.05 etp du 01/01/2023 au 30/09/2023.
(Cadre rectrice – support CNST-P-1102 Structures et matériaux 1- partim : Laboratoire des formes et matières - J-M Sterno)
Vote
- 4.2.11. Proposition de désigner **M/Mme ...** pour un mandat intérimaire AEX 0.05 etp du 01/11/2022 au 30/09/2023.
(Cadre rectrice – support ENVI-P1204 : Interactions avec le milieu - S. Giovannini)
Vote

Bloc 2

- 4.2.12. Proposition de désigner **M/Me** pour un mandat intérimaire AEX 0.05 etp du 01/11/2022 au 30/09/2023.
(Cadre rectrice – support HIST-P 2306 : Histoire de l’architecture 2 : Architecture - Modernités– P. Lhoas)
Vote

Bloc 3

- 4.1.12. Proposition de désigner **M/Mme** pour un mandat intérimaire AEX 0.10 etp du 01/11/2022 au 30/09/2023.
(Cadre rectrice – support COMM-P- 3303 : Composition et représentation 4 - H. Lionnez)
Vote

En ce qui concerne les mandats APA intérimaires, l'assemblée prend acte de l'augmentation de la charge de M. Francesco Sarao et de Mme Flore Fockedeley et passe au vote :

4.1.13. Proposition de désigner porter le mandat intérimaire APA 0.2 etp de **M. Francesco SARAO, à 0,4 etp** du 01/10/2022 au 30/09/2023.

(Cadre rectrice – support enseignement du projet BA1)

Vote

OUI : 11 NON : 1 ABST : 2

4.1.14. Proposition de désigner porter le mandat intérimaire APA 0.2 etp de **Mme Flore FOCKELEY à 0,4 etp** du 01/10/2022 au 30/09/2023.

(Réserve facultaire – support enseignement du projet BA1)

Vote

OUI : 11 NON : 1 ABST : 2

L'affectation du cadre 0.4 etp intérimaire est reportée au prochain CF.

4.1.15. Proposition de désigner **M/Mme ...** pour un mandat intérimaire APA 0.4 etp du 01/02/2023 au 31/07/2023.

(Cadre rectrice – support enseignement du projet Q2)

Vote

4.2. Chercheur visiteur

Proposition de désigner Monsieur **Koldo Lus**, auprès du Laboratoire Hortence, pour un mandat de chercheur visiteur du 01/01/2023 au 31/08/2024. Annexe n°

L'assemblée prend acte.

4.3. Congé dans le corps scientifique

Prise d'acte du congé de **M. Antoine ROCCA** pour la période du 01/10/2022 au 30/09/2023 (0.20 ETP).

L'assemblée prend acte.

4. Divers

Actions facultaires :

Un échange a lieu en conseil facultaire sur les différentes actions dont il sera fait rapport lors de l'assemblée de la communauté facultaire fixée le 14 octobre.

Un rapport de l'entretien avec le rectorat sera par ailleurs présenté par l'équipe décanale.

Marcelle Rabinowicz
Doyenne